

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 44

16 octobre 1961

SOMMAIRE :

Règlement ministériel du 10 octobre 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires	843
Règlements communaux	844
Règlements communaux concernant la fusion de sections de comptabilité	846
Réglementation des tarifs ferroviaires internationaux	846

Règlement ministériel du 10 octobre 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

*Le Ministre de l'Agriculture,
Le Ministre des Affaires Economiques,*

Vu l'arrêté grand-ducal du 11 janvier 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 7 juin 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Mixte Belgo-Luxembourgeoise ;

Arrêtent :

Art. 1^{er}. Le taux du droit spécial des produits ou groupes de produits suivants, mentionnés à la liste de l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 7 juin 1961, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires, est fixé comme suit :

N° du tarif des droits d'entrée, éventuellement complété par la subdivision statistique	PRODUITS	Taux frs.
ex 10.05	Maïs à l'exclusion du maïs destiné à être travaillé en amidonnerie, glucoiserie et maïserie, les 100 kg	160.—
10.07 B	Millet, alpiste, graines de sorgho et dari, autres céréales, les 100 kg.....	160.—
11.01 E I	Farines de maïs, les 100 kg	266.50
11.01 E II	Farines de céréales autres que: farines de froment, d'épeautre, de méteil, de seigle, d'orge, d'avoine, de riz et de maïs, les 100 kg	266.50
	Gruaux, semoules, grains mondés perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons):	
ex 11.02 A III	de céréales autres que froment, seigle, orge, avoine et riz, les 100 kg.....	266.50

Art. 2. Le présent Règlement entre en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 octobre 1961.

Le Ministre de l'Agriculture,

Emile Schaus.

Le Ministre des Affaires Economiques,

Paul Elvinger.

Arrêté grand-ducal du 11.1.1961: Mémorial n° A—3, p. 40 et ss, du 30.1.1961;

Arrêté grand-ducal du 7.6.1961: Mémorial n° A—21, p. 432 et ss, du 12.6.1961.

Règlements communaux.

(Les mentions ci-après sont faites en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois).

B æ v a n g a / C 1 . — Délibération du Conseil communal en date du 17 août 1961 portant fixation des taxes d'eau pour la conduite d'eau de *Dœnan e/Deiffelt* pour l'exercice 1961.

En séance du 17 août 1961, le conseil communal de *Bœvange/Cl.* a pris une délibération portant fixation des taxes d'eau à percevoir sur les abonnés de la conduite d'eau de *Doennange* et *Deiffelt* pour l'exercice 1961.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 19 septembre 1961 et publiée en due forme. — 19 septembre 1961.

B o u l a i d e . — Règlement communal du 29 juillet 1961 portant interdiction de déverser les huiles de vidange des véhicules automoteurs.

En séance du 29 juillet 1961, le conseil communal de *Boulaide* a édicté un règlement portant interdiction de déverser les huiles de vidange des véhicules automoteurs dans le système de canalisation publique, sur les terrains privés et publics et dans les cours d'eau.

Ledit règlement a été publié en due forme. — 13 septembre 1961.

D i f f e r d a n g e . — Délibérations du 30 juin 1961 portant nouvelle fixation de redevances et de taxes.

En séance du 30 juin 1961, le conseil communal de *Differdange* a pris six délibérations portant nouvelle fixation des tarifs et taxes à percevoir du chef:

a) de la fourniture d'eau,

- b) de l'usage des courts de tennis et de l'établissement de bains en plein air,
- c) des étalages sur les foires et marchés,
- d) du nettoyage des canalisations et du vidange des fosses d'aisance,
- e) de l'usage de la bibliothèque municipale et
- f) de l'usage des établissements municipaux de bains publics.

Lesdites délibérations ont été approuvées par décisions ministérielles des 31 août et 2 septembre 1961 et publiées en due forme. — 23 septembre 1961.

H o b s c h e i d. — Délibération du Conseil communal en date du 10 mai 1961 ayant pour objet de modifier et de compléter son règlement de circulation du 9 mai 1957.

En séance du 10 mai 1961, le conseil communal de *Hobscheid* a pris une délibération ayant pour objet de modifier et de compléter son règlement de circulation du 9 mai 1957.

Ladite délibération a été approuvée par décisions de M. le Ministre des Transports et de l'Intérieur en date des 13 et 14 juillet 1961 et publiée en due forme. — 13 septembre 1961.

L u x e m b o u r g. — Délibérations du Conseil communal de la *Ville de Luxembourg* en date du 21 juillet 1961 portant modification du règlement-taxé du 31 octobre 1955.

En séance du 21 juillet 1961, le conseil communal de la Ville de Luxembourg a pris six délibérations portant nouvelle fixation des taxes pour:

- a) l'enlèvement des ordures ménagères,
- b) l'utilisation du corbillard,
- c) les concessions de tombes,
- d) les inhumations (ouverture des fosses),
- e) la fourniture d'énergie électrique,
- f) les tramways et autobus.

Lesdites délibérations ont été approuvées, à savoir celles mentionnées sub a) à d) ci-dessus par des arrêtés grand-ducaux du 14 août 1961 et celles sub e) et f) par décisions ministérielles du 31 juillet 1961. Les délibérations ont été publiées en due forme. — 14 septembre 1961.

L u x e m b o u r g. — Règlement de circulation du 14 juillet 1961.

En séance du 14 juillet 1961, le conseil communal de la *Ville de Luxembourg* a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire.

Ledit règlement a été approuvé par décision de Monsieur le Ministre des Transports et de l'Intérieur en date des 1^{er} et 18 août 1961 et publié en due forme. — 14 septembre 1961.

M e r s c h. — Délibération du Conseil communal en date du 13 mai 1961 modifiant et complétant son règlement de circulation du 2 juillet 1956.

En séance du 13 mai 1961, le conseil communal de *Mersch* a pris une délibération ayant pour objet de modifier et de compléter son règlement de circulation du 2 juillet 1956.

Ladite délibération a été approuvée par décisions de Monsieur le Ministre des Transports et de l'Intérieur en date des 23 et 24 août 1961 et publiée en due forme. — 28 septembre 1961.

M e r t z i g. — Règlement communal du 29 août 1961 concernant la conduite d'eau.

En séance du 29 août 1961, le conseil communal de *Mertzig* a édicté un règlement concernant la conduite d'eau.

Ledit règlement a été approuvé par décision ministérielle du 18 septembre 1961 et publié en due forme. — 19 septembre 1961.

O b e r w a m p a c h. — Délibération du Conseil communal en date du 14 juillet 1961 portant nouvelle fixation de la taxe d'eau et de la taxe de location des compteurs d'eau à percevoir sur les abonnés de la conduite d'eau de *Niederwampach-Schimpach*.

En séance du 14 juillet 1961, le conseil communal d'*Oberwampach* a pris une délibération portant nouvelle fixation de la taxe d'eau et de la taxe de location des compteurs d'eau à percevoir sur les abonnés de la conduite d'eau de Niederwampach-Schimpach, à partir du 1^{er} avril 1961.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 août 1961 et publiée en due forme. — 13 septembre 1961.

S a n e m . — Délibération du Conseil communal de *Sanem* en date du 23 juin 1961 modifiant et complétant son règlement de circulation du 15 mars 1957.

En séance du 23 juin 1961, le conseil communal de *Sanem* a pris une délibération ayant pour objet de modifier et de compléter son règlement de circulation du 15 mars 1957.

Ladite délibération a été approuvée par décisions de M. le Ministre des Transports et de l'Intérieur en date des 29 et 31 août 1961 et publiée en due forme. — 28 septembre 1961.

S e p t f o n t a i n e s . — Délibération du Conseil communal en date du 5 août 1961 portant nouvelle fixation de la taxe à percevoir du chef de la délivrance de cartes d'identité.

En séance du 5 août 1961, le conseil communal de *Septfontaines* a pris une délibération portant nouvelle fixation de la taxe à percevoir du chef de la délivrance de cartes d'identité.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 23 septembre 1961 et publiée en due forme. — 26 septembre 1961.

Règlements communaux concernant la fusion des sections de comptabilité.

(Les mentions ci-après sont faites en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois).

Par délibération du 21 septembre 1961, le Conseil communal de *Clemency* a décidé la fusion des sections de comptabilité en application de l'article 1^{er}, alinéa final, de la loi du 23 mai 1932 concernant la simplification des services communaux.

Ladite délibération a été approuvée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 29.9.1961.

— 30 septembre 1961.

Réglementation des tarifs ferroviaires internationaux.

E R R A T U M .

Au Mémorial, Recueil de Législation, A — N° 35 du 24 août 1961, page 792, il y a lieu de lire :

Tarif international N° **5332** pour le transport en petite vitesse de produits sidérurgiques entre certaines gares luxembourgeoises et certaines gares des chemins de fer français. 3^e supplément. — 26 juillet 1961.

au lieu de

Tarif international N° 5331 pour le transport etc.